

COMMUNIQUE N° 47

CONSEIL DES MINISTRES DU 16 JUIN 1999.

Une réunion ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue le mercredi 16 juin 1999 sous la direction de Son Excellence Monsieur Frédéric BAMVUNGINYUMVIRA, Premier Vice-Président de la République.

Figuraient à l'agenda :

1. La politique sectorielle et le Plan d'actions du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.
 2. Les divers.
1. Le point central de cette réunion a été présenté, comme il se doit, par le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Après une analyse critique de l'état des lieux, le document de cette politique propose des objectifs à réaliser, des stratégies et des actions à mettre en œuvre dans les domaines de la jeunesse, de l'enseignement des métiers, du sport et de la culture.

Au terme d'une patiente délibération, le Conseil des Ministres recommande ce qui suit :

a) DE FAÇON GENERALE :

- Tenir compte des conclusions de la commission interministérielle ad hoc.
- Renforcer la coordination de tous les secteurs intervenant dans le domaine de la jeunesse.
- Cette politique étant par trop ambitieuse, il importe d'accorder le nombre et l'étendue des projets aux moyens réellement disponibles.
- Dans l'ensemble, élaborer de façon claire une base statistique concernant la population cible, notamment en indiquant le taux de déscolarisation et de déperdition aux différents paliers de l'enseignement.

b) DOMAINE PAR DOMAINE : OUTRE LES STRATEGIES DEJA PROPOSEES DANS LE DOCUMENT.

b.1. POUR LE DOMAINE DE LA JEUNESSE.

- Eduquer les jeunes et favoriser leur intégration dans la vie socio-économique et culturelle du pays.
- Eduquer les jeunes à combattre et à se prémunir contre le SIDA.
- Responsabiliser les parents dans l'éducation de la jeunesse.
- Tenir compte du processus de paix dans la confection des programmes pour la jeunesse.

- Intégrer la jeunesse féminine dans tous les programmes.

b.2. L'ENSEIGNEMENT DES METIERS.

- Permettre à la jeunesse déscolarisée ou non-scolarisée d'apprendre un métier.
- Distinguer les centres d'enseignement des métiers des Ecoles professionnelles qui relèvent du Ministère de l'Education Nationale.

b.3. LE SPORT.

- Impliquer les collectivités locales dans le sport.
- Exploiter le sport traditionnel.
- Encourager les vedettes burundaises.

b.4. ART ET CULTURE.

- Ne pas occulter la dimension artistique dans le domaine de la culture.
- Promouvoir les publications en langue nationale.
- Hiérarchiser les priorités.
- Sauvegarder le patrimoine culturel national.
- Revaloriser la culture nationale.

2. LES DIVERS.

- 2.1. Sous ce titre, le Ministre en charge des Droits de la Personne Humaine a informé le Conseil de la commémoration ce week-end, dans toutes les provinces du pays, de la Journée de l'Enfant africain.
- 2.2. Le Ministre de la Santé Publique, quant à lui, a fait le point sur « **la contamination alimentaire par la dioxine** ». Le Conseil recommande qu'un comité spécial assure le suivi de cette question afin qu'en cas de nécessité, le Gouvernement prenne des décisions avisées.